

DEMANDE DE VÉGÉTALISATION DE FAÇADE

La végétalisation de façade permet de rafraîchir les bâtiments en été et réduire les pertes thermiques en hiver tout en favorisant le développement de la faune et l'embellissement de la ville.

La MEL, en partenariat avec la Ville de Santes, propose la réalisation d'une ou plusieurs fosses de végétalisation de façade devant les habitations, commerces, écoles... Sa largeur est de **0,25 m** et la longueur sera aux choix du demandeur en tenant compte des critères d'éligibilités listés ci-après.

Le trottoir devant la façade à végétaliser devra :

- correspondre à du domaine public de compétence métropolitaine.
- mesurer **minimum 145 cm de large** (120 cm de passage obligatoire et 25 cm de fosse). En cas de zone de stationnement sur le trottoir, la mesure devra être effectuée entre la façade et la ligne délimitant le stationnement.
- être **absent de réseaux enterrés** (vérification effectuée lors de l'instruction du dossier).

Le dossier de demande de fosse devra comprendre :

- le **formulaire** ci-dessous complété et signé par le demandeur.
- une **photo actuelle de la façade**.
- une **photo ou croquis de la façade de face et de profil signés par le demandeur** comprenant l'emplacement exacte de la ou les fosse(s) demandée(s) avec les mesures (cf. guide au verso).

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE (à végétaliser) :59211 - Santes

TÉLÉPHONE : E-MAIL :

STATUT : ☐ Propriétaire occupant ☐ Locataire (autorisation du propriétaire à fournir)

☐ Commerce ☐ Autre :

LARGEUR DU TROTTOIR EN FAÇADE :

NOMBRE DE FOSSE : LONGUEUR TOTALE :

TYPE DE PLANTATIONS ENVISAGÉES :

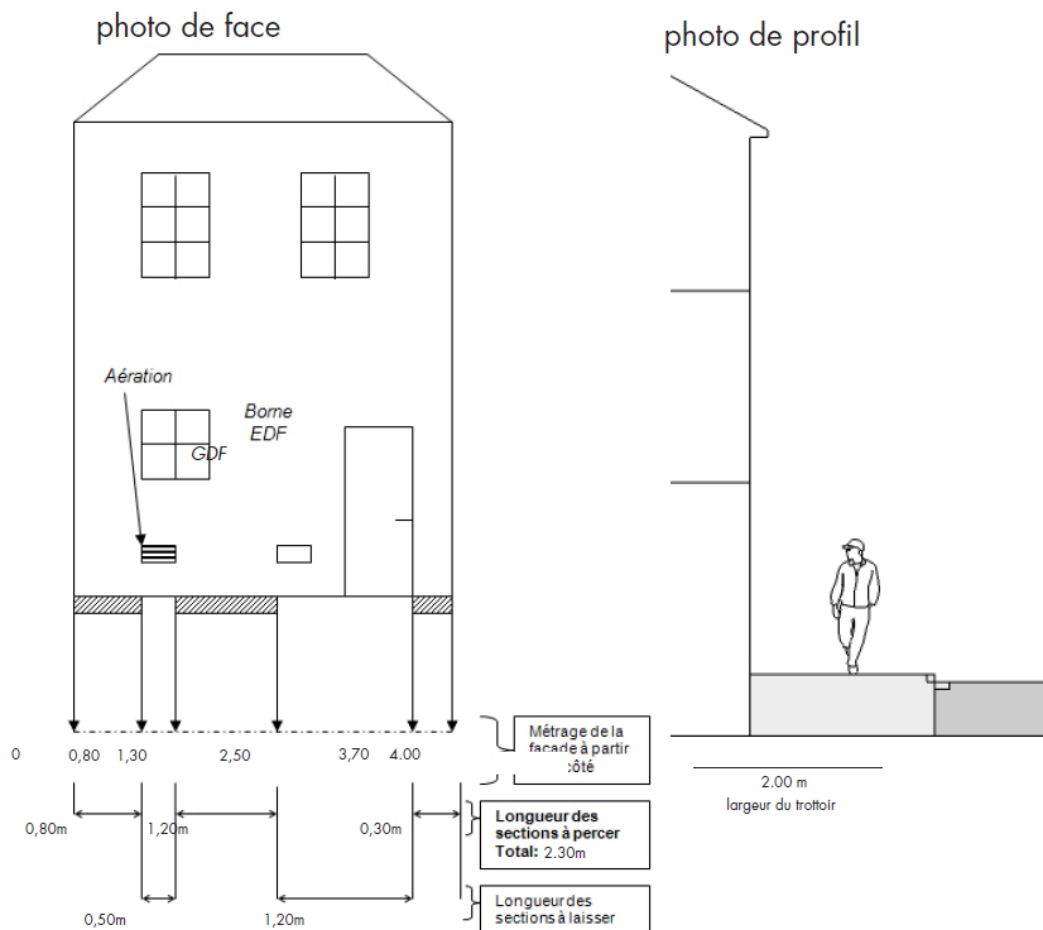
En complétant ce formulaire, je m'engage à :

- ☐ solliciter l'autorisation d'occuper à titre précaire et révoquant une partie du domaine public
- ☐ planter des végétaux dans la ou les fosse(s) réalisée(s) en proscrivant les arbres, grands arbustes, bambous et espèces exotiques invasives (ex : Renouée du Japon) ainsi que l'utilisation de produits phytosanitaires.
- ☐ entretenir les végétaux plantés de façon à ce qu'ils ne génèrent pas d'entrave à l'usage du domaine public.

Date et signature du demandeur

Comment annoter ma photo ou croquis de façade de face et de profil ?

Exemple :



Il faut indiquer obligatoirement la longueur totale de la façade, la longueur de chaque partie à percer (fosse 1, fosse 2...) et un métrage à partir du côté gauche ou droit de la façade.

Il est nécessaire de limiter les morcellements, de prendre en compte les ouvertures (porte, garage...) et de laisser libre les gouttières, les regards d'écoulement des eaux et d'aération de cave, les boîtiers EDF/GDF...

Quel type de végétaux puis-je planter ?

Si vous choisissez des plantes grimpantes, il faudra tenir compte de l'exposition de votre façade, du type de feuillage (feuilles persistantes l'hiver ou non) et du support en fonction de la caractéristique de la plante :

Afin de limiter les arrosages mais aussi pour son côté esthétique la Ville peut vous fournir un sac de **broyat de bois pour le paillage** (sous réserve de disponibilité).

Quel est le délai moyen entre le dépôt du dossier et la réalisation de la fosse ?

Environ 4-5 mois.

Ces données font l'objet d'un traitement informatique. Les données recueillies au titre de ce présent formulaire sont destinées aux agents municipaux du service Urbanisme désignés pour la gestion de ce traitement. Elles sont conservées pour une durée de 6 ans.

Vous disposez, sur les données collectées au titre du présent formulaire, d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition et d'un droit d'effacement. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Délégué à la protection des données de votre commune par mail dgd-mutualises@lillemetropole.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : Métropole Européenne de Lille – Direction MODOP- Service « Données - RGPD mutualisé » 2 boulevard des Cités Unies CS 70043 59040 LILLE CEDEX. Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL via leur site internet www.cnil.fr.